



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 578 AFIN DE CLARIFIER LES MODIFICATIONS AUX LOTS DÉROGATOIRES ET DE RETIRER LES EXCEPTIONS DE LOTISSEMENT**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 27 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> projet du règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 578 AFIN DE CLARIFIER LES MODIFICATIONS AUX LOTS DÉROGATOIRES ET DE RETIRER LES EXCEPTIONS DE LOTISSEMENT**

Le projet de règlement vise à retirer les exceptions sur la réduction des normes de lotissement pour certaines zones résidentielles ainsi que de clarifier les conditions auxquelles peuvent être modifiées un lot dérogatoire protégé par droits acquis au règlement de lotissement 578.

2. Une consultation écrite aura lieu entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 16 novembre 2021. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ce projet de règlement pourront le faire par écrit. Les commentaires seront déposés à la séance du conseil du 17 novembre 2021. Ils doivent être envoyés par courriel au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou par courrier à Flavie Robitaille, 66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie, J5X 1A1.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.lepiphanie.ca/seance-du-conseil>. Il peut également être transmis par courrier en faisant une demande au 450-588-5515.
4. En vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, cette consultation écrite remplace l'assemblée publique telle que prescrit par les articles 125 à 127 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 1<sup>er</sup> novembre 2021.

La greffière,

Flavie Robitaille